Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260309-2026_03_041-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 MARS 2026

Auteur du document :Mme Cécile PARLOT, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 13/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Cécile PARLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	20/02/2026, complété les 23/02 et 03/03/26
Date d'affichage de la convocation	20/02/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de conseillers votants	17

Etaient présents :

Jean-Claude NOËL, 1er Adjoint	Serge VANNIER, conseiller municipal
Roselyne MEDARD, 2ème Adjointe	Régis ROUSSEL, conseiller municipal
Pascal MAHE, 3ème Adjoint	Olivier GUERINEL, conseiller municipal
Zilpa VILSAMON, 4ème Adjointe	Anne-Sophie RONDIN, conseillère municipale
Pascale LOISEAU, conseillère municipale	Henri-Jean DOLAINE, conseiller municipal
Isabelle RENAULT, conseillère municipale	Géraldine GUILLAUME, conseillère municipale
Dominique DELAUNAY, conseillère municipale	

Etaient absents excusés : Florian Coudray ; Anne-Cécile Jouan ; Arnaud Sabin ; Ludovic Martin ; Tiphaine Sourdin

Etait absent :

Pouvoirs :
de M.Florian Coudray à Mme Cécile Parlot
De Mme Anne Cécile Jouan à Mme Isabelle Renault
De Mme Tiphaine Sourdin à Mme Géraldine Guillaume

Mme Zilpa Vilsalmon est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/03-041 : Objet : Demande de subvention de l'association "Chats sans toit fougerais"

Rapporteur : M.Pascal Mahé, 3ème Adjoint

L'association « Chats sans toit fougerais » mène différentes actions sur Fougères et son agglomération, visant à réduire la propagation des maladies virales des chats errants et à gérer leur population.
Elle précise pouvoir être partenaire d'une commune qui souhaite s'engager dans la procédure prévue par l'art L211-27 du Code rural et de la pêche, visant à identifier et stériliser les chats errants.
Elle explique être déjà intervenue sur la commune de Romagné pour trois chats, elle rappelle que le coût d'une stérilisation est d'environ 200€/chat.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260309-2026_03_041-DE

Elle sollicite une subvention pour pouvoir continuer à intervenir sur la commune.

La commission des finances rappelle que le Conseil municipal a défini un cadre pour parvenir à contenir ses dépenses : les subventions sont réservées aux associations romagnéennes. Elle émet donc un avis défavorable au versement d'une subvention à l'association « Chats sans toit fougerais ».

Vu l'avis de la commission des finances du 06/03/2026
Après avoir entendu l'exposé du 3ème Adjoint et les débats,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont trois pouvoirs, par:
17 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Refuse** de verser une subvention à l'association "Chats sans toit fougerais".
- **Rappelle** que dans un contexte budgétaire contraint, le Conseil municipal préfère réserver ses crédits aux associations Romagnéennes.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire compte tenu
- de la transmission en Préfecture
De Rennes le : 13/03/2026
- de la publication :
Le : 13/03/2026
Le Maire, Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

La Secrétaire de séance, Mme Zilpa VILSALMON

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

Cécile PARLOT